



PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 24 Mai 2023

Conseillers municipaux en exercice: 19
Votants : 18 Présents : 14 Procurations : 4

Le conseil municipal, régulièrement convoqué le 24 mai 2023, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la mairie sous la présidence de Madame la Maire.

La séance a été ouverte à 20h40.

Présents

Mesdames : ABADIE, DELFINI, LACROIX, MARTELOZZO, SAVARD

Messieurs : BRISARD, CANDIARD, DASSIEU, DAUBA, GOUZY, KLIMACEK, PERIN, RAGOT, SUEL

Madame SAVARD a pris part au conseil à partir de 21h.

Procurations :

Mesdames FRITZ, POUJAL, RUBIO

Monsieur KLEIN-MEYER

Absents :

Madame CAZENAVE

1.Approbation du compte-rendu précédent

Madame la Maire demande à l'assemblée si quelqu'un a une remarque à faire et a procédé au vote.

Vote : unanimité

2.Convention de mise à disposition du conseiller énergétique

Madame la Maire explique que le conseiller énergétique a été recruté par la CCGT et est mis à disposition des communes membres qui le souhaitent.

Pour Pujaudran, il vient tous les mercredis matins.

Un rapport est en cours de finalisation. Il manque juste la consommation de l'eau. Ce rapport sera présenté aux conseillers municipaux lors d'une réunion de travail.

Suite au désistement d'une commune, Pujaudran peut bénéficier de plus d'heures.

Vote : unanimité



PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 24 Mai 2023

Conseillers municipaux en exercice: 19
Votants : 18 Présents : 14 Procurations : 4

3.Convention ADS

Madame la Maire indique que cela concerne les dossiers urbanismes (permis de construire, demande d'aménagement...). Procédure pour passer en télétransmission.

Vote : unanimité

4.Facturation à la CCGT des repas ALSH pour année scolaire 2022

Madame la Maire informe que les repas ALSH sont facturés par la mairie à la CCGT qui refacture aux parents.

La question se pose pour augmenter ces tarifs pour l'année 2023 sachant que le coût des repas a déjà été augmenté pour les repas quotidiens.

Madame la Maire propose aux élus d'y réfléchir et pour un prochain Conseil municipal.

En attendant, Madame la Maire suggère de garder le même tarif.

Vote : unanimité

5.Participation aux frais de scolarité pour les enfants extérieurs à Pujaudran 2021-2022

Madame la Maire explique que la commune facture 987€ par enfants non-résidents de Pujaudran aux communes où ces enfants habitent. Cela concerne sept enfants et six communes.

Madame la Maire indique que le tarif a été calculé en 2021 par rapport aux charges fixes et que les communes sont informées du coût puis que le maire des communes concernées doit faire une attestation d'acceptation de scolarisation hors de sa commune.

Aux vues de l'augmentation des coûts, Madame la Maire propose aussi aux élus de réfléchir à une augmentation du tarif.

Vote : unanimité

6.Convention Santé au travail

Madame la Maire informe du renouvellement de la convention en cours.

Vote : unanimité



PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 24 Mai 2023

Conseillers municipaux en exercice: 19
Votants : 18 Présents : 14 Procurations : 4

7. Annulation et revote de l'état de fiscalité 2023

Madame la Maire explique que l'assemblée avait voté lors du dernier conseil municipal une augmentation de la taxe foncière pour les résidences secondaires.

Or, l'Etat impose d'augmenter la taxe foncière des habitants de la même façon et de la même augmentation si le taux des résidences secondaires est augmenté.

Madame la Maire propose donc :

- **De ne pas augmenter la TAXE FONCIERE**
- **D'annuler l'augmentation du taux pour les résidences secondaires,**
- **Sachant également que l'État va augmenter sa part de 7 %.**

Vote : unanimité

8. Présentation et vote du budget supplémentaire

Madame la Maire indique que le Conseil avait voté lors du dernier conseil municipal un report de recettes de 2022 pour un montant de 78009,26€. Mais suite à une erreur de saisie (d'environ 30000€) la Préfecture demande de voter un budget supplémentaire pour régulariser la situation.

De fait, Madame la Maire propose d'allouer :

- un budget de 5000€ au CCAS puisque ce dernier n'avait été pourvu lors du budget précédent
- un budget de 300€ pour les remboursements de frais de cantine quand les parents ont été facturés alors qu'ils ont justifié de l'absence de leurs enfants.
- un budget de 15 000€ pour le cabinet médical.

Et de mettre le reste en réserve.

Vote : unanimité

8. Questions diverses

- **Luminaire** : remplacement et passage en Led des lampadaires du village et des lotissements.
- **Santé : Recherche médecins**

Madame la Maire informe qu'elle est en contact avec l'ARS départementale, l'ARS Régionale, le Département, la pharmacienne, des médecins et qu'une annonce a été publiée.

Parmi les premiers retours, nous savons que certains médecins ne veulent pas s'installer seuls.



PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 24 Mai 2023

Conseillers municipaux en exercice: 19
Votants : 18 Présents : 14 Procurations : 4

- **Projet école** : Madame la Maire propose de se porter sur le deuxième terrain envisagé.

Il y a été prévu les écoles, un parking bus/voiture, parking voiture, cheminement doux...

Après échanges, le Conseil Municipal valide l'option B d'un autre terrain pour le projet de la future école.

- **Crèche multi accueil**

Madame la Maire avise l'assemblée qu'elle a candidaté pour que Pujaudran accueille la nouvelle crèche multi accueil de la CCGT en proposant deux terrains.

Cette opération ne coûterait rien à la commune puisque cela serait financé par la CAF, la Région Occitanie et par la CCGT.

D'autres villes de la Communauté des communes sont candidates.

Le projet concernerait une crèche de 30 places.

- **Lotissement Chemin de l'autan lieu-dit La Liguière**

Monsieur le Premier adjoint informe que le promoteur et les propriétaires ont accepté les propositions que le Conseil municipal a faite lors du dernier conseil à savoir quatre terrains au lieu de 9.

- **Maison**

Monsieur le Premier adjoint souhaite avoir l'avis du Conseil municipal par rapport au style d'une maison déposé dans un permis de construire dans un lotissement.

Le Conseil n'y voit d'objection.

- **Rendez-vous**

Madame le Maire informe que deux rendez-vous avec des intervenants extérieurs auront lieu le mardi 30 mai.

Le premier sera avec l'entreprise Ecocert de 17h45 18h45 pour expliquer le protocole de labellisation de la cantine.

Le deuxième sera avec un porteur de projet à partir de 18h45.

- **Boulangerie**

Madame la Maire informe que les travaux en cours sont ceux de la maçonnerie.

La menuiserie se fera en suivant.

La fin des travaux est prévue pour juillet et l'ouverture se fera en septembre.

Madame la maire interroge l'assemblée pour trouver un nom de la boulangerie. Plusieurs propositions sont faites et les élus ont retenu « **Ô délices de Pujaudran** ».



PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 24 Mai 2023

Conseillers municipaux en exercice: 19
Votants : 18 Présents : 14 Procurations : 4

➤ Salle des fêtes

Madame la Maire indique que le renforcement du plancher est terminé. Elle informe qu'il y a un problème avec le faux-plafond de la salle du bas parce qu'il n'est pas pare-feu alors qu'il devrait l'être. Cela va être fait.

Madame la Maire avise les élus qu'un tuyau d'évacuation a été cassé et va devoir être réparé.

La séance est levée à 23h00.

La secrétaire de séance
Véronique DELFINI

Madame la Maire
Muriel ABADIE